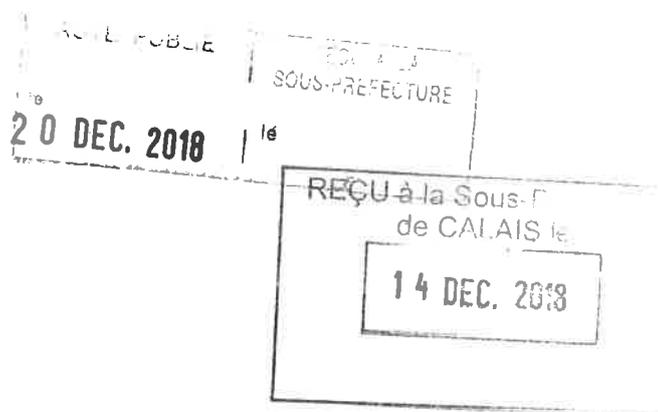


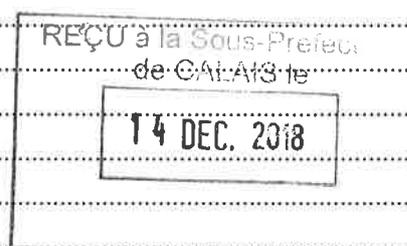
Séance du Comité Syndical du Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale
du 29 novembre 2018

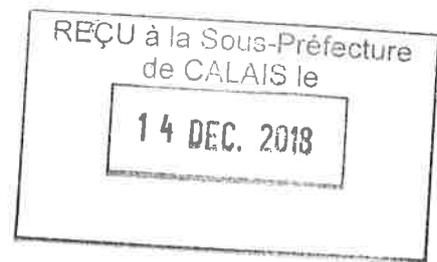


RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

Sommaire

Introduction	5
I. Contexte	7
1. Situation économique et financière nationale et internationale	7
2. Le Projet de Loi de Finances pour 2019	8
II. Les politiques et actions publiques mises en œuvre par le Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale	9
1. Les politiques thématiques	9
a. L'Enseignement Supérieur et la Recherche	9
b. Accueil des gens du voyage	11
c. Etude Santé	11
d. Fonds territoriaux	11
e. Tourisme	11
f. InterSCoT	12
g. Brexit	12
h. Adaptation des centres de tri	12
i. Thématiques émergentes	12
2. Programme d'Actions et de Prévention des Inondations du delta de l'Aa	12
3. Submersion marine et risques littoraux	14
4. Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Delta de l'Aa	14
5. INTERREG 2 Mers	15
III. Evolution prévisionnelle du budget	16
1. Programmations pluriannuelles	16
a. Les dépenses de personnel	16
b. Cotisations et Allocations de Recherche	16
2. Orientations budgétaires 2019	17
3. Les dépenses prévisionnelles 2019	18
4. Les recettes 2019	19
IV. Les Ressources Humaines	20
1. La structure des effectifs	20
2. Les dépenses de personnel 2019	24
3. Le temps de travail	27
4. Egalité Homme-Femme	30
Références documentaires	33





Introduction

Les dispositions de l'article 11 du chapitre 1 de la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992, relative à l'Administration Territoriale de la République, dite loi ATR, prescrivait au titre de l'information des habitants sur les affaires locales qu'un débat d'orientation générale du budget devait avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen de celui-ci .

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015 et précisée par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire, en a modifié les modalités de présentation.

Dans le cadre de l'amélioration de la transparence de la vie publique et dispositions diverses de facilitation de la gestion des Collectivités territoriales, il est ainsi spécifié, à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales :

« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret ».

En vertu des textes précités, ces dispositions s'appliquent également aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus.

I. Contexte

1. Situation économique et financière nationale et internationale

Comme les prévisions économiques 2017 le présageaient, la croissance française s'est révélée assez faible lors des deux premiers trimestres 2018 (+ 0,2%). Toutefois, elle devrait reprendre d'ici la fin de l'année pour atteindre une progression annuelle estimée à environ + 2,0% sur la zone euro, contre +2,5% en 2017, soit + 1,6% pour la France, contre + 2,5% en 2017.

Différents facteurs internationaux ont influencé ce ralentissement lors du premier semestre ; parmi eux figurent notamment la remontée des prix du pétrole, l'appréciation de l'euro qui pénalise les exportations, et le regain des politiques protectionnistes dans plusieurs pays. Si les conséquences de cette conjoncture n'ont pas trop influencé la croissance européenne (+0,4 % par trimestre), la « stagnation » de l'économie française a quant à elle été induite par d'autres facteurs plus spécifiques comme la diminution de la consommation des ménages qui a suivi celle du pouvoir d'achat, une consommation de l'énergie assez faible grâce à un climat plutôt clément, et une reprise des échanges extérieurs qui s'est faite attendre.

Malgré une conjoncture toujours aussi incertaine, les résultats du 2^{ème} semestre devraient quant à eux se stabiliser dans l'ensemble de l'Europe et la croissance devrait reprendre en France (+0,5% puis +0,4% aux troisième et quatrième trimestres), notamment grâce à la reprise des exportations françaises, spécialement dans le domaine aéronautique, et celle de l'investissement industriel.

Avec 129 000 emplois qui devraient être créés en 2018 contre 342 000 en 2017, le taux de chômage s'établirait à 8,9 % de la population active à la fin de l'année. Cette embellie se fait toutefois plus discrète dans les Hauts de France où le taux de chômage a progressé en fin d'année 2017 avant de connaître à nouveau une légère baisse, entre le premier et le deuxième trimestre.

	Demandeurs d'emploi			Variation (en %)	
	2 ^{ème} trim. 2017	1 ^{er} trim. 2018	2 ^{ème} trim. 2018	trimestrielle	annuelle
Hauts-de-France	588 250	602 530	601 450	-0,2	2,2
- dont Nord	267 990	275 950	275 880	-0,0	2,9
- dont Pas-de-Calais	138 480	141 730	141 550	-0,1	2,2
France entière (en milliers)	5 853	5 930	5 941	0,2	1,5

Fig. 1. : Chiffres Insee du 19/10/2018 – Tableau de bord conjoncture : Hauts-de-France – demandeurs d'emploi

	Demandeurs d'emploi			Variation (en %)	
	2 ^{ème} trim. 2017	1 ^{er} trim. 2018	2 ^{ème} trim. 2018	trimestrielle	annuelle
Hauts-de-France	588 250	602 530	601 450	-0,2	2,2
- moins de 25 ans	95 530	95 610	96 030	0,4	0,5
- 50 ans ou plus	130 880	135 280	136 540	0,9	4,3
- inscrits depuis un an ou plus	276 630	291 990	298 630	2,3	8,0
France entière (en milliers)	5 853	5 930	5 941	0,2	1,5

Fig. 2. : Chiffres Insee du 19/10/2018 – Tableau de bord conjoncture : Hauts-de-France – demandeurs d'emploi - détail

En ce qui concerne 2019, les prévisions économiques pour la France et pour l'Europe sont moins optimistes que celles initialement envisagées en 2017. Ainsi, si l'Etat prévoit une croissance de 1,7%, le FMI table quant à lui sur un tassement de la croissance, soit + 1,6% en France et + 2,2% en Europe. Ce phénomène serait notamment dû à un recul de la croissance mondiale renforcé par la guerre commerciale livrée entre la Chine et les Etats-Unis, ainsi qu'à la remontée des cours du pétrole.

2. Le Projet de Loi de Finances pour 2019

Le Projet de Loi de Finances pour 2019 (PLF 2019) a été présenté devant le Parlement le 24 septembre dernier. Dans l'attente de la refonte de la fiscalité locale prévue pour 2019, les financements de l'État sont maintenus mais réduits avec pour objectif de contenir la hausse des dépenses à 1,2%. La deuxième étape de la suppression de la taxe d'habitation pour 80% des ménages est également réaffirmée.

➤ Scénarii économiques et financiers pour 2019

Comme en 2018, le PLF 2019 examiné par le parlement, prévoit une croissance de 1,7% avec un déficit public qui, s'il reste sous la barre des 3 %, devrait quant à lui remonter légèrement à 2,8% du PIB (contre 2,6 % en 2018).

L'évolution de la dépense publique devrait être stable (+ 0,6% en 2019 contre +0% en 2018) et représenter 54 % du PIB contre 54,6% en 2018. Enfin, l'endettement de 98,7 % devrait baisser à 98.6 % en 2019.

Le 19 septembre 2018, le Haut Conseil des Finances Publiques a rendu un avis globalement favorable à ce projet de loi, en indiquant que la plupart des scénarii proposés sont atteignables. Ils estiment également que la prévision de déficit public est plausible sous réserve de la stricte tenue de la trajectoire des dépenses. Cependant, ils notent que le déficit structurel de la France reste élevé, notamment au regard des exigences européennes et que cette situation persistante sera susceptible de limiter les marges de manœuvre en cas de ralentissement de l'activité économique.

➤ Nouvelles mesures et impact des projets de lois de Finances sur les Collectivités Locales

Parmi les mesures principales de ce nouveau Projet de Loi de Finances figurent plusieurs mesures-phares :

- La baisse des prélèvements obligatoires de 25 milliards d'euros, notamment par la suppression de la deuxième tranche de la taxe d'habitation pour 80% des foyers, et la réduction des cotisations chômage et maladie des salariés en contrepartie d'une hausse de la CSG.
- Le renforcement de l'attractivité des entreprises françaises en investissant 2,5 milliards d'euros, et en allégeant certaines charges et impôts (-20,4 milliards d'€ par la transformation du CICE en allègement pérenne de charges, -2,4 milliards d'€ d'impôt sur les sociétés).
- La garantie de la protection des Français en termes de prévention de la pauvreté et de sécurité avec la revalorisation des minima sociaux et l'augmentation des budgets des armées (+1,7 milliard), de la justice (+0,3 milliard) et de l'Intérieur (+0,3 milliard).
- L'accélération de la transition écologique avec la poursuite de la hausse de la fiscalité énergétique et le financement de rénovations thermiques et de l'aide à conversion. Le montant du chèque énergie passera quant à lui de 150 à 200 euros.

Plus concrètement pour les collectivités, le PLF 2019 annonce également diverses mesures qui viendront affecter ces structures locales :

- La progression des concours financiers de l'Etat de 70 millions d'euros qui bénéficiera notamment aux régions à hauteur de 166 millions d'euros grâce notamment à la fraction de TVA qui leur sera désormais allouée. La DGF pour les départements et les communes reste stable et est maintenue à 26.9 milliards d'euros. Cependant, il faut noter que cette « enveloppe globale » ne garantira pas la stabilisation des dotations perçues pour une partie des communes qui pourrait à nouveau souffrir de la péréquation qui sera faite en « faveur des collectivités les

plus fragiles ». La péréquation des communes serait majorée de 180 millions d'euros avec une progression de 90 millions d'euro chacune pour la DSU et la DSR. En ce qui concerne les départements, leurs dotations de péréquation augmenteraient de 10 millions d'euros.

- Les dotations de soutien à l'investissement devraient être maintenues à 2,1 milliards d'euros (hors FCTVA) dont 1,8 milliard pour les communes et 0,3 milliard pour les départements. Pour ces derniers, la dotation globale d'équipement (DGE) serait transformée en une dotation de soutien à l'investissement (212 millions d'euros). Enfin, le gouvernement envisage une hausse du FCTVA pour soutenir et maintenir le développement de l'investissement local. Il faut toutefois noter qu'il prévoit également le report d'un an de l'automatisation de la gestion du FCTVA.
- La hausse du FCTVA sera malheureusement contrebalancée par la mission « Relations aux collectivités » qui devrait quant à elle voir ses crédits diminuer d'environ 240 millions d'euros qui passeraient alors à 3,43 milliards d'euros en 2019. De plus, malgré la progression de plus de 100 millions d'euros de la dotation de compensation de la taxe professionnelle aux communes et EPCI, le gouvernement prévoit de réaliser une ponction de 145 millions d'euros sur les variables d'ajustement.
- La refonte de la dotation d'intercommunalité devrait également être revue en 2019 pour en améliorer le fonctionnement et sa lisibilité.
- Enfin, les contrats aidés devraient à nouveau être réduits au profit de l'investissement dans la formation.

II. Les politiques et actions publiques mises en œuvre par le Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale

1. Les politiques thématiques

a. L'Enseignement Supérieur et la Recherche

Fort de son succès, le dispositif 2018 a vu le dépôt de 25 dossiers de demande d'allocation de recherche. Sur ces 25 demandes, 6 demi-bourses ont été attribuées par le Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale (PMCO). Ces allocations sont financées par les cotisations des EPCI membres du Pôle.

Comme chaque année, le classement est effectué en tenant compte du sujet étudié, de son intérêt pour la recherche et pour le territoire, et du profil de l'étudiant qui souhaite réaliser cette thèse. Les allocations de recherche du PMCO ne financent que 50 % de chaque thèse retenue, les autres co-financements et leur obtention sont donc pris en compte lors de l'étude des dossiers.

Au vu de ces critères, 5 dossiers ont été retirés de la liste des candidatures étudiées :

- Le dossier du laboratoire UDSMM intitulé « Transport électronique dans des matériaux composites à cristaux liquides – nanoparticules ferroélectriques – application aux cellules solaires », a été retiré de la liste des dossiers étudiés suite au désistement du candidat.
- Le dossier du LARJ concernant « la place du salarié dans l'économie sociale et solidaire », a été retiré suite au désistement de la candidate.
- Le dossier du CLERSE intitulé « Economie circulaire, écologie industrielle et diversification des territoires industriels et portuaires », a été retiré au vu de l'attribution de co-financements par la Région et l'ADEME.
- Le dossier du laboratoire IFREMER, « Dynamique éco-évolutive des poissons exploités et scénarios de la biodiversité face au changement global en mer du Nord », a été retiré au vu de l'attribution de co-financements par la Région et IFREMER.

- Le dossier du laboratoire ANSES, « Fish and CrySp : caractérisation et distribution de cryptocotyle et Spraguea, parasites potentiellement zoonotiques dans les produits de la pêche et de l'aquaculture », a été retiré au vu de l'attribution de co-financements par la Région et ANSES.

Les allocations de recherches ont donc été attribuées dans cet ordre :

Candidatures retenues
1- NGAGINE Soulemane, <i>Hétérogénéité chimique des particules atmosphériques en milieu urbano-industriel en cas de pic de pollution</i> (laboratoire LPCA)
2- TANNAI Alexandre, <i>Usages et résidences touristiques dans les stations balnéaires des Hauts-de-France : vers une hybridation des fonctions et des pratiques</i> (laboratoire TVES)
3- DOUAY Florian, <i>Caractérisation de la réponse des macro-algues aux stress de la zone intertidale : impact sur la distribution des espèces et sur les rendements de production</i> (laboratoire LOG)
4- TOULOUSE Louis, <i>Impact d'un entraînement "High Intensity Interval Training" sur le coût énergétique, la pénibilité de l'effort, l'oxygénation cérébrale et musculaire et sur les capacités aérobies de l'enfant obèse - applications pour une prise en charge clinique adaptée</i> (laboratoire URePSSS)
5- SHAH Asmita, <i>Matériaux organiques à base de cristaux liquides discotiques pour application dans des dispositifs photovoltaïques</i> (laboratoire UDSMM)
6- AL KOUSSA Stéphanie, <i>Conséquences de l'exposition aux PM_{2,5} sur les vésicules extracellulaires produites par les cellules épithéliales pulmonaires : profil en miARN et effets sur le micro-environnement immunitaire</i> (laboratoire UCEIV)

Liste complémentaire
7- <u>Ex aequo</u> - OUMEKLOUL Zakariah, <i>Optimisation des paramètres de dépôt et réalisation d'un capteur de gaz 2D ultrasensible à oxyde métalliques ; effets de la pression et de l'humidité</i> (UDSMM) et REDA EL SAYED Soha, <i>Conséquences de l'exposition aux PM_{2,5} sur les vésicules extracellulaires produites par les cellules épithéliales pulmonaires : profil en miARN et effets sur le micro-environnement immunitaire</i> (laboratoire UCEIV)
9- PECQUET Jules, <i>Les services écosystémiques des estuaires de la Côte d'Opale : Patrons, modélisation et scénarisation dans un contexte de changement global</i> (LOG)
10- CHETTAB Meriem, <i>Oxydes sans plomb à fort coefficient de qualité pour le stockage de l'énergie électrique</i> (UDSMM)
11- BAYOUDH Hamdi, <i>Détection submillimétrique en phase gazeuse de COV biogéniques oxygénés précurseurs d'aérosols organiques secondaires : du laboratoire à l'atmosphère</i> (LPCA)
12- DINARI Amina, <i>Apprentissage actif pour analyse de la dynamique urbaine du littoral</i> (LISIC)
13- BEDOUI Asma, <i>Modélisation explicative des données par factorisation en fonctionnelles application à la séparation des déterminants d'effets toxiques de particules atmosphériques</i> (LISIC)
14- DALLEL Nouha, <i>Étude des effets toxiques de cocktail d'amines biogènes combinés à l'histamine impliquée dans l'intoxication pseudo-allergique par les poissons</i> (ANSES)

15- FERRO Eglantine, <i>Les services écosystémiques des estuaires de la Côte d'Opale : Patrons, modélisation et scénarisation dans un contexte de changement global</i> (LOG)
16- EL HADJ Elina, <i>Étude des caractéristiques des particules atmosphériques en zone urbano-industrielle et portuaire et effets sur la transition épithélio-mésenchymateuse des cellules pulmonaires humaines</i> (UCEIV)
17- DJOUADI Amine Rami, <i>Méta-surfaces fonctionnelles micro-ondes accordables par cristaux liquides pour conformation et balayage de faisceau</i> (UDSMM)
18- CHAALAL Elhadja, <i>Conception d'outils décisionnels pour la gestion de vélo partagés</i> (LISIC)
19- AFFANE Setti Louiza, <i>Estimation de l'erreur relative de la fonction de régression par polynômes locaux pour des données incomplètes avec co-variables fonctionnelles</i> (LMPA)
20- LECLERCQ Romain, <i>A l'origine des fonctions industrielles et commerciales de Dunkerque : les eaux-de-vie et le tabac (seconde moitié du XVIII^{ème} siècle)</i> (HLLI)

b. Accueil des gens du voyage

Ce sujet a été abordé plusieurs fois en groupe de travail puis en Conférence des présidents début 2018. La priorité a été donnée à l'harmonisation tarifaire et réglementaire dans un premier temps. Une proposition de règlements intérieurs type a ainsi été soumise à chaque intercommunalité concernée (l'un pour les aires de grand passage, l'autre pour les aires aménagées de court ou moyen séjour) ainsi qu'une proposition de grille tarifaire unifiée.

Dès l'adoption de celles-ci, les EPCI seront invités à délibérer pour mettre en œuvre sur leurs aires ces nouvelles conditions communes. Les autres questions, en particulier celle de groupement de commande et du prestataire unique, pourront être abordées dans un deuxième temps en 2019.

c. Etude Santé

Dans le prolongement de l'étude prospective effectuée en 2017 pour le compte du PMCO sur la démographie médicale hospitalière, la Conférence des présidents a invité plusieurs représentants du monde hospitalier (directeurs d'hôpitaux et de cliniques) ainsi que l'ARS à échanger sur les conclusions de cette étude et sur les perspectives d'évolution.

Les débats ont porté notamment sur l'attractivité du territoire pour les jeunes médecins et leur famille.

d. Fonds territoriaux

Le PMCO continue à suivre les échanges avec le Conseil régional dans le cadre de l'espace de dialogue littoral. Plusieurs projets des EPCI de la Côte d'Opale ont été financés sur fonds PRADET (Politique régionale d'aménagement, de développement et d'équilibre des territoires).

e. Tourisme

Une agence de communication a été choisie après appel d'offres pour concevoir une campagne de notoriété « Côte d'Opale ». Les propositions faites en Conférence des présidents ont été jugées pertinentes et intéressantes.

Les EPCI membres doivent désormais se prononcer sur le lancement effectif de la campagne au printemps 2019, à deux niveaux possibles :

- l'un comprenant des insertions presse, internet et sur les réseaux sociaux,
- l'autre y ajoutant des clips vidéo diffusés au cinéma avant les séances.

f. InterSCoT

Les résultats de l'étude réalisée en partenariat avec l'Insee, les agences d'urbanisme et les syndicats mixtes de SCoT ont été présentés lors du Comité Syndical de janvier 2018.

g. Brexit

Le PMCO a organisé en avril 2018 à Dunkerque un séminaire sur le Brexit et ses conséquences pour la Côte d'Opale. Trois tables rondes ont porté sur :

- Le détroit, point de passage important des échanges
- Les effets attendus sur le plan économique
- Les effets sur les relations transfrontalières.

Enfin, dans une lettre datée du 23 août 2018, M. le Président Patrice Vergriete et M. le Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire et de l'impact du Brexit, Frédéric CUVILLIER, alertaient le Président de la Commission Européenne, M. Jean-Claude JUNKER, M. le Président de la République, Emmanuel MACRON, ainsi que M le Premier Ministre, Edouard PHILIPPE et Mme la Ministre chargée des Affaires Européennes, Nathalie LOISEAU, du danger que représente la proposition de règlement modifiant le règlement (CE) n°1316/2013 afin d'adapter le tracé du corridor RTE-T Mer du Nord Méditerranée en cas de sortie sèche du Royaume-Uni de l'Union Européenne. En effet, ce règlement adopté le 1^{er} août 2018 par la Commission Européenne, propose de ne considérer qu'une unique liaison maritime entre les ports irlandais, belges et néerlandais, excluant de facto les ports français de la Côte d'Opale. Les 4 et 12 septembre derniers, le cabinet du Président Juncker et Mme LOISEAU nous affirmaient prendre en considération ces doléances.

h. Adaptation des centres de tri

L'étude territoriale sur l'adaptation des centres de tri du PMCO à l'évolution des consignes de tri à l'horizon 2022 a été confiée au groupement constitué des cabinets JPC Partner, GIRUS et KPMG. Celle-ci a pour objectif de dégager plusieurs scénarios d'évolution et de comparer leurs avantages et inconvénients du point de vue économique, social et environnemental.

Le comité de pilotage de l'étude, rassemblant les EPCI et syndicats de gestion des déchets concernés ainsi que des représentants de Citéo et de l'ADEME, s'est réuni à 6 reprises. La visite d'un centre de tri nouvelle génération à Charleville-Mézières a également été organisée.

Les élus auront à se prononcer sur les différents scénarios étudiés.

i. Thématiques émergentes

Un groupe de travail sera mis en place sur les Jeux Olympiques de 2024 à Paris et ses retombées possibles pour la Côte d'Opale, en lien avec la stratégie régionale des Hauts-de-France.

2. Programme d'Actions et de Prévention des Inondations du delta de l'Aa

Suite à la labellisation en PAPI complet du PAPI du Delta de l'Aa par la Commission Mixte Inondation (CMI) le 14 décembre 2016, un nouveau cycle s'est initié. Le programme prévu sur 6 ans (2017-2022) pour une assiette éligible prévisionnelle évaluée à 25 686 500 € (présentée à la CMI), fera l'objet d'une révision à mi-parcours.

La convention cadre régissant le déroulement opérationnel du programme a été signée le 25 septembre 2017 par l'ensemble des partenaires financiers.

2018 a donc été la première année de réalisation des actions, une année « test » en quelque sorte mais empreinte de véritables enjeux notamment concernant les travaux menés par l'Institution Intercommunale des Wateringues (IIW).

Pour le PMCO, cette année a principalement été consacrée à l'accompagnement des maîtres d'ouvrage dans le démarrage de leurs actions ainsi qu'à la découverte des modalités de suivi administratif et financier du PAPI. De nombreuses difficultés se sont rapidement présentées, liées notamment aux longs délais d'instruction des demandes de subvention, à l'identification de besoins en procédures réglementaires qui n'avaient pas toujours été anticipés, ralentissant parfois les maîtres d'ouvrage dans la programmation puis la réalisation de leurs études et travaux. La Communauté Urbaine de Dunkerque, le Syndicat Mixte de la Vallée de la Hem, la Communauté d'Agglomération du Grand Calais et l'IIW ont été les premiers à se lancer, pressés par des délais réglementaires ou par des programmes de travaux conséquents, à répartir sur un calendrier restreint à 6 ans. Le Comité de Pilotage qui se tiendra le 29 novembre 2018 permettra d'attester de l'avancement de ces actions et de revenir sur les difficultés rencontrées ou à anticiper pour la suite.

Les actions à maîtrise d'ouvrage PMCO entamées en 2018 sont les suivantes :

IB.11 – Appui à la réalisation et diffusion des DICRIM manquants – Actualisation des DICRIM existants : il a été décidé que la meilleure option serait d'acquérir un logiciel de design permettant de créer un véritable document de communication, actualisable à tout moment. L'achat de ce logiciel puis le temps de formation de l'animatrice à son utilisation reportent au premier trimestre 2019 la production des premiers documents.

IB.12 – Bilan et mise en place de repères de crue associés à une information préventive : une première version du support accompagnant la pose des repères est en cours de réalisation. Cette pose des repères, rendue obligatoire pour l'obtention du solde de certaines subventions, a été remise en question du fait de la faible disponibilité d'informations à ce sujet sur le littoral, voire l'absence d'évènement historique suffisamment conséquent sur la plaine des Wateringues. Les discussions sont toujours en cours avec les services de l'Etat afin de trouver une solution.

IB.13 – Lancer des actions de communication et de sensibilisation : suite à un Comité Technique, il a été mis en évidence que la communication autour du PAPI était faible et qu'il s'agirait de se concentrer sur ce point-là avant de se lancer dans la communication sur le risque inondation à proprement parler. L'animatrice du PAPI travaille donc à la création d'une identité visuelle pour le programme (logo, charte graphique...) et d'un site Internet dédié. Ce site sera prêt à la publication d'ici la fin de l'année 2018.

IB.16- Itinéraires pédagogiques de découverte du Polder via le cheminement d'une goutte d'eau : un marché est en cours de passation pour cette action. Le lancement de l'étude est prévu pour la fin du mois de novembre 2018.

III.1 – Appui à la réalisation des PCS – Appui à l'actualisation des PCS déjà établis : des maquettes de PCS pour les petites et grandes communes du Delta de l'Aa ont été élaborées, ainsi qu'une convention type liant le PMCO aux communes et encadrant cette démarche d'accompagnement, le Pôle ne se substituant en aucun cas aux maires dans leur devoir de police et de sauvegarde. Le PMCO souhaite trouver rapidement une ou plusieurs commune(s) volontaire(s) pour expérimenter cette démarche d'accompagnement.

L'année 2019 sera donc principalement consacrée à la poursuite des actions entamées en 2018. Il a également été décidé de renforcer la fréquence des réunions des différentes instances de suivi du programme afin d'anticiper le mieux possible les difficultés à venir, concernant notamment l'articulation « définition des systèmes d'endiguement – travaux sur ces ouvrages ».

L'attention sera également davantage portée sur les recommandations émises par la CMI lors de la labellisation du PAPI. Ainsi, une première réunion concernant l'étude stratégique à moyen et long

termes du système des Wateringues, devrait se tenir au premier trimestre 2019. Par ailleurs, dans le cadre de la recommandation portant sur la nécessité d'accompagner et de suivre l'élaboration et la mise en œuvre des Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN) sur le territoire, la chargée de mission PAPI s'est engagée à contribuer à la rédaction d'un cahier des charges encadrant la mission de sous-traitance des diagnostics de vulnérabilité des habitations de la commune de Oye-Plage, rendus obligatoires par le règlement du PPRL de Gravelines-Oye-Plage, et approuvé le 11 octobre 2017.

3. Submersion marine et risques littoraux

En 2018, les questions de submersion marine et de gestion du trait de côte ont mobilisé la Cellule technique littoral (CTL) sous deux aspects :

- La poursuite des études issues du partenariat tripartite entre l'Etat, la Région et le PMCO, à savoir :
 - o le lancement des études de maîtrises d'œuvre du projet de réensablement massif de la partie centrale de la Baie de Wissant,
 - o la rédaction des cahiers des charges et le lancement de l'étude de définition des aménagements du cordon dunaire de Gravelines telle que préconisée dans l'étude de diagnostic général du trait de côte de 2015
 - o la rédaction des cahiers des charges et le lancement de l'étude de diagnostic structurel et de définition de scénarios de confortement ou de réfection du perré d'Ambleteuse, également préconisée en 2015 ;
- La préparation du transfert de la compétence « défense contre la mer » de la GEMAPI souhaité par 4 EPCI littoraux du PMCO, à savoir CUD, CCRA, CCT2C et CAB, par délibération de principe de septembre 2017 et qui devait se mettre en place au 1^{er} janvier 2019. Dans cette optique, les services ont rédigé les cahiers des charges et lancé l'étude de définition des systèmes d'endiguement sur le littoral des 4 EPCI et également travaillé à l'élaboration d'un programme d'action pour 2019. Après examen, il a été décidé de surseoir à statuer sur ce transfert et d'envisager plutôt une mutualisation par la création d'un service commun de défense contre la mer, qui sera renforcé d'un chef de service - ingénieur travaux.

En 2019, l'ex-CTL laissera sa place au nouveau service commun de défense contre la mer qui sera chargé de mener les études générales et des études ponctuelles sur les ouvrages des 4 EPCI et également d'assister ces derniers dans la maîtrise d'ouvrage de leurs travaux. Il s'agira également de poursuivre les études lancées en 2018, à savoir l'étude diagnostic sur le perré d'Ambleteuse, les études de maîtrise d'œuvre du projet de réensablement de la Baie de Wissant et, enfin, l'étude de définition des systèmes d'endiguement. Il est également prévu d'élaborer un accord-cadre pour la réalisation des études de dangers, à la suite de la définition des systèmes d'endiguement, et de mener une étude sur les perrés de Le Portel.

4. Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Delta de l'Aa

Le SAGE du Delta de l'Aa est en révision. L'année 2018 a été consacrée à la validation du nouveau PAGD (Plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau) et du nouveau règlement du SAGE. Le PAGD version 1 a été envoyé aux services de l'État et à l'Agence de l'Eau Artois-Picardie en juillet 2018, pour avis non formel. Le travail sur la détermination des zones humides à enjeux du SAGE, conformément à la disposition A-9.4 du SDAGE Artois-Picardie 2016, fait partie de cette révision et a nécessité de nombreuses réunions de concertation. Fin 2018, cela demeure le point bloquant pour l'arrêt du SAGE révisé par la Commission Locale de l'Eau.

Par ailleurs, le travail d'accompagnement des acteurs de terrain pour la mise en œuvre du SAGE se poursuit : maîtres d'ouvrage pour les travaux et études (ex : SYMVAHEM, PMCO pour le PAPI...),

EPCI pour les documents d'urbanisme (PLUi...); participation aux études sur la gouvernance de l'eau...

5. INTERREG 2 Mers

Activités menées en 2018 : Les missions liées à l'animation territoriale ont consisté :

- Au suivi des 5^{ème} et 6^{ème} appels à projets : accompagnement des porteurs de projets de la Côte d'Opale sur la phase 2 du 5^{ème} appel, et sur les phases 1 et 2 du 6^{ème} appel.
Dans le cadre du 5^{ème} appel, 4 projets ont été approuvés dont 2 avec des acteurs du territoire du PMCO.
Dans le cadre du 6^{ème} appel, 42 dossiers ont été soumis lors de la 1^{ère} phase et 19 d'entre eux ont reçu un avis favorable. En phase 2, 16 dossiers ont été soumis et seront évalués lors du Comité de Suivi de janvier 2019.
- A la poursuite du travail d'animation sur le territoire français du Programme avec des évènements d'information et de sensibilisation aux opportunités offertes sur la fin de programmation (2019 : dernière année d'ouverture des appels à projets) (4 séminaires d'information, 1 consultation citoyenne).

Activités prévues pour 2019 : Les missions liées à l'animation territoriale consisteront :

- Au suivi du 7^{ème} appel à projets du Programme (étape 1 : décembre 2018) avec l'accompagnement et l'aide fournis aux porteurs de projets du littoral dans la phase de montage et de dépôt des dossiers de candidatures. S'il est validé par les États membres du Programme, un 8^{ème} et dernier appel à projets sera lancé fin janvier 2019.
- A la poursuite du travail d'animation sur le territoire du Programme avec notamment la participation aux Assises européennes de la transition énergétique en janvier 2019. Des événements territoriaux visant à mobiliser les porteurs de projets dans le cadre du dernier appel Interreg 2 Mers seront également organisés au cours du premier trimestre 2019.

III. Evolution prévisionnelle du budget

1. Programmations pluriannuelles

La plupart des projets menés par le PMCO font l'objet d'une programmation pluriannuelle afin de permettre à l'ensemble de ses membres et de ses partenaires d'avoir une vision prospective de leurs financements et le déroulement de leurs actions.

a. Les dépenses de personnel

Dans la continuité des années précédentes, l'année 2018 a vu une diminution des dépenses de personnel.

Cependant, conformément aux prévisions du ROB 2018, les dépenses de personnel devraient à nouveau augmenter en 2019 avec entre autre, les revalorisations annuelles des cotisations patronales et le report du protocole PPCR.

L'année 2019 sera également marquée par la création d'un service commun qui portera sur l'ensemble des études de défense contre la mer, et qui assistera les EPCI dans la réalisation de leurs travaux afin de remplacer la Cellule Technique Littorale (CTL) actuelle. Il permettra aux quatre EPCI volontaires de s'appuyer sur le PMCO pour l'exercice de la nouvelle compétence GEMAPI, notamment pour les aspects techniques et juridiques et pour la constitution des dossiers de subvention. Il s'agira également de garantir au mieux une cohérence territoriale dans la mise en œuvre de cette compétence et de permettre des actions coordonnées complémentaires sur le littoral. C'est pourquoi le recrutement d'un ingénieur principal en charge des travaux et de la direction du nouveau service a été souhaité, et ajouté au budget.

	2018	2019	2020
Dépenses de personnelles prévisionnelles	291 975 €	429 264,70 €	432 784,67 €
Variations annuelles	-17,46%	+47,02%	+0,82%

b. Cotisations et Allocations de Recherche

La délibération n°4 relative à la pérennisation du dispositif d'allocation de recherche aux doctorants en date du 21 septembre 2017, entérine l'intégration progressive du coût du dispositif dans la participation annuelle des membres à partir de la promotion de 2018. Elle permettra de soutenir chaque année et pendant trois ans, une promotion de 6 doctorants maximum dont le sujet aura été approuvé en commission d'attribution et réalisant leurs thèses sur le territoire du PMCO.

En 2019, afin de poursuivre l'intégration du coût de ce dispositif aux cotisations annuelles, la participation demandée aux EPCI sera de 0,52 € par habitant.

COTISATIONS ANNUELLES			SURCOTISATIONS			
			2017	2018	2019	2020
Organismes	Habitants	Montant 0.30/habitants	Promotion à charge du PMCO	+ 0.11 €/hab	+0.22€/hab	+0.32€/hab
AUDOMAROIS						
Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer	107 840	32 352.00	0.00	+ 11 862.40	+ 23 724.80	+ 34 508.80
Communauté de Communes du Pays de Lumbrès	24 604	7 381.20	0.00	+ 2 706.44	+ 5 412.88	+ 7 873.28
BOULONNAIS-MONTREUILLOIS						
Communauté d'Agglomération du Boulonnais	118 623	35 586.90	0.00	+ 13 048.53	+ 26 097.06	+ 37 959.36
Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois	68 673	20 601.90	0.00	+ 7 554.03	+ 15 108.06	+ 21 975.36
Communauté de Communes Terre des 2 Caps	22 401	6 720.30	0.00	+ 2 464.11	+ 4 928.22	+ 7 168.32
Communauté de Communes de Desvres-Samer	23 067	6 920.10	0.00	+ 2 537.37	+ 5 074.74	+ 7 381.44
CALAISIS						
Communauté de Communes de la Région d'Audruicq	27 332	8 199.60	0.00	+ 3 006.52	+ 6 013.04	+ 8 746.24
Communauté d'Agglomération Grand Calais	106 184	31 855.20	0.00	+ 11 680.24	+ 23 360.48	+ 33 978.88
Communauté de Communes Pays d'Opale	28 210	8 463.00	0.00	+ 3 103.10	+ 6 206.20	+ 9 027.20
DUNKERQUOIS						
Communauté Urbaine de Dunkerque	203 770	61 131.00	0.00	+ 22 414.70	+ 44 829.40	+ 65 206.40
Communauté de Communes des Hauts de Flandre	34 558	16 367.40	0.00	+ 6 001.38	+ 12 002.76	+ 17 458.56
TOTAL =	785 262	236 578.40 €	0.00	+ 86 378.82	+ 172 757.64	+ 251 283.84

2018	1 promotion de 6 allocataires + frais de fonctionnement
2019	2 promotions de 6 allocataires + frais de fonctionnement
2020	3 promotions de 6 allocataires + frais de fonctionnement

Les estimations suivantes détaillent les sommes qui restent à payer par les EPCI à l'origine du dispositif pour les promotions passées :

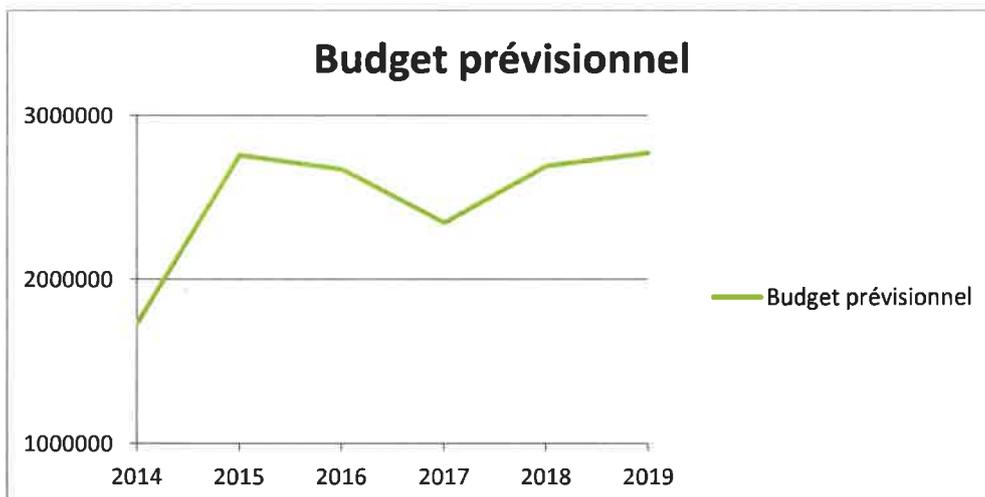
Fin des dispositifs précédents		2019
<i>estimation du restant des sommes à payer des dispositifs 2 et 3</i>		55 170.00 €
COMMUNAUTES D'AGGLOMERATION		TAUX
CUD		36.92%
CAB		30.77%
CA Grand Calais		24.62%
CAPSO		7.69%
		20 368.76 €
		16 975.81 €
		13 582.85 €
		4 242.57 €

2. Orientations budgétaires 2019

Le budget prévisionnel du PMCO oscille chaque année autour de 2 M d'euros.

En 2018, ce budget a augmenté afin que le PMCO puisse mener à bien les différentes études en cours comme par exemple : l'étude sur l'adaptation des centres de tri (53 940 €), l'étude de notoriété Côte d'Opale (50 000€), la révision des profils de baignade (203 000€)...

En 2019, la réalisation des études de danger (200 000 €) et de définition des systèmes d'endiguement (223 680€) entre autres, feront également augmenter le budget du PMCO afin d'accompagner les EPCI dans leurs nouvelles obligations.



3. Les dépenses prévisionnelles 2019

Les dépenses d'investissement

L'investissement devrait rester stable par rapport à 2018. Les dépenses principales seront affectées à l'étude relative au réensablement de Wissant (381 175 €). L'achat de nouveaux matériels pour le service de défense contre la mer est également envisagé (matériels informatiques, logiciel...).

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de personnels seront fortement touchées par les réformes actuelles, notamment avec la mise en œuvre du protocole PPCR, mais aussi par le recrutement d'un ingénieur principal qui viendra diriger le nouveau service de défense contre la mer. Toutefois, elles resteront limitées à 18% du budget de fonctionnement tandis que celles de l'administration, entièrement à la charge du PMCO ne représente que 6,43% des dépenses de fonctionnement.

Les principaux postes de dépense en 2019 seront les suivants :

- Etude de notoriété Côte d'Opale : 50 000 €, suivi ou non de la réalisation de la campagne de notoriété (250 000 € ou 500 000 €)
- Adaptation des Centres de Tri : 53 940 €
- Allocations de recherche : 313 927 €
- Etudes CTL : 684 164 € soit,
 - o Etudes (Gravelines, Ambleteuse) : 116 484 €
 - o Définition des systèmes d'endiguement : 223 680€
 - o 2 études de danger : 200 000 €
 - o Etude du perré de Le Portel : 80 000 €
 - o Profils des eaux de baignades supplémentaires : 34 000 €
 - o Etude relative à la pyrotechnie de Wissant : 30 000 €

4. Les recettes 2019

En 2019, les cotisations annuelles versées au titre du fonctionnement du PMCO devraient s'élever à hauteur de 581 275, 15 €, dont 172 757, 64 € seront attribués au financement des allocations de recherche pour les thèses soutenues par le Pôle. Les autres recettes fluctuent en fonction de l'année de leur enregistrement et selon les financeurs participant aux projets.

La prévision du budget 2019 sera donc largement fonction des entrées qui auront ou non été constatées en fin d'année 2018.

En ce qui concerne le programme Interreg 2 Mers, les frais de fonctionnement seront désormais financés à hauteur de 73,36 % au lieu de 72 % par les fonds provenant du FEDER.

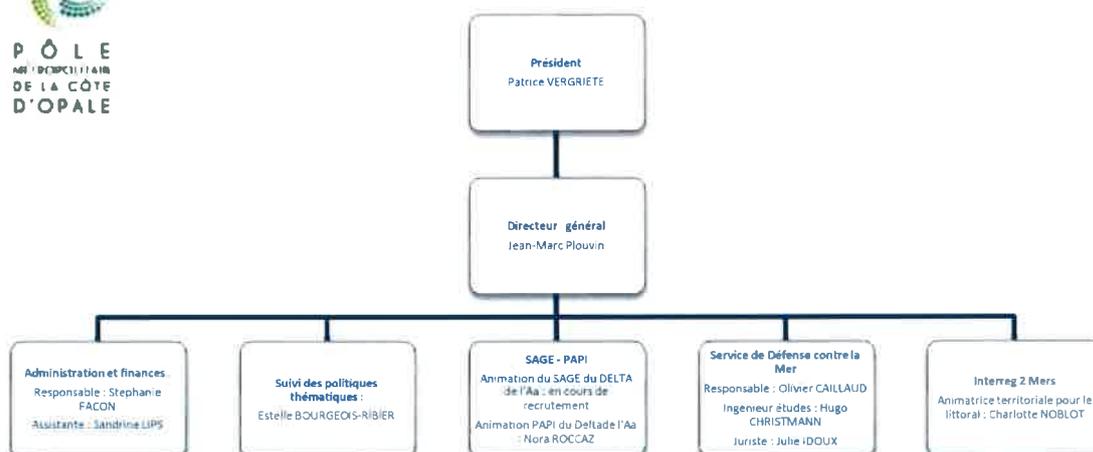
IV. Les Ressources Humaines

1. La structure des effectifs

Peu de changements sont prévus pour ce nouvel exercice. L'année 2019 sera notamment marquée par le recrutement d'un Ingénieur principal en charge de l'encadrement des études et des travaux menés par le nouveau Service de Défense contre la Mer.

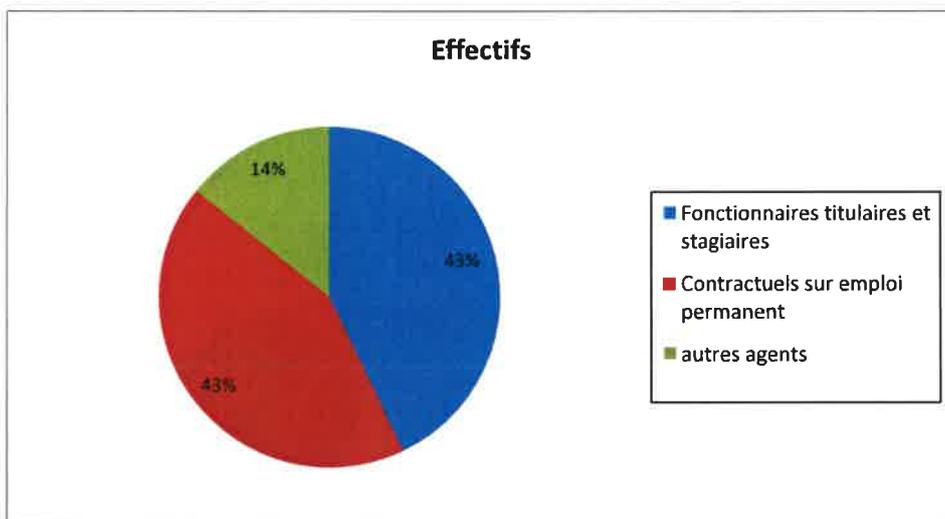


Organigramme Fonctionnel du Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale (janvier 2019)



▪ Effectifs au 31 décembre 2018

Effectifs globaux	
Agents en position d'activité (tous statuts)	7
Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	3
Contractuels occupant un emploi permanent	3
Dont : agents remplaçants	0
Autres agents (n'occupant pas un emploi permanent)	1

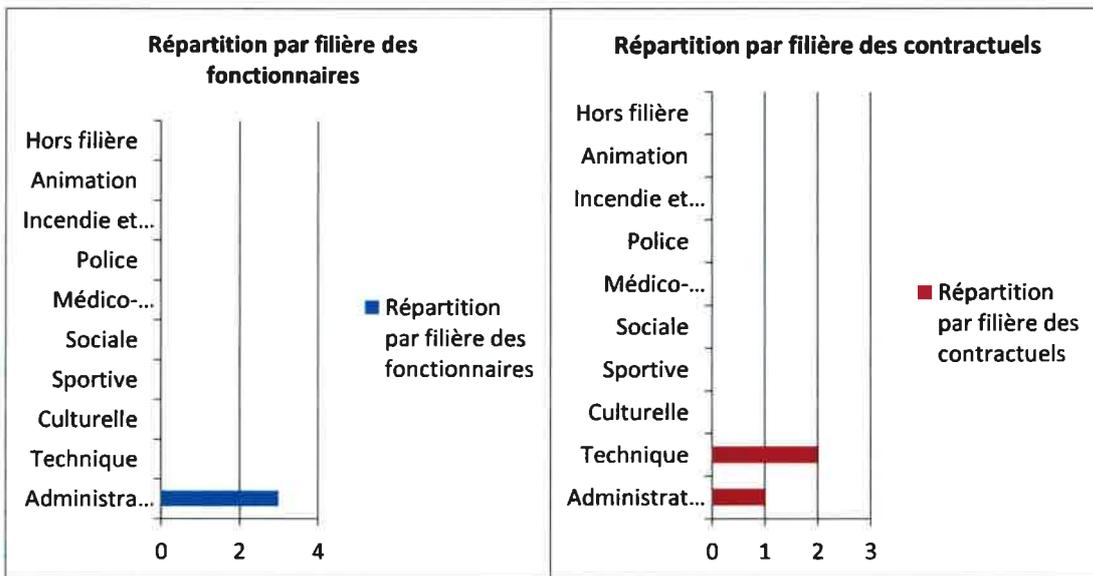


Structure de l'effectif

Fonctionnaires	3	Contractuels occupant un emploi permanent	3
----------------	---	---	---

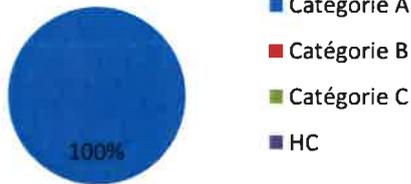
Répartition par filière

Répartition par filière des agents	Fonctionnaires	Contractuels
Administrative	3	1
Technique	0	2
Autres	0	0
Hors filière	0	0

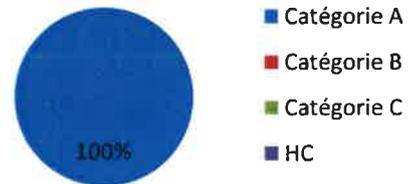


Répartition par catégorie hiérarchique

**Fonctionnaires sur emploi permanent
par catégorie hiérarchique**



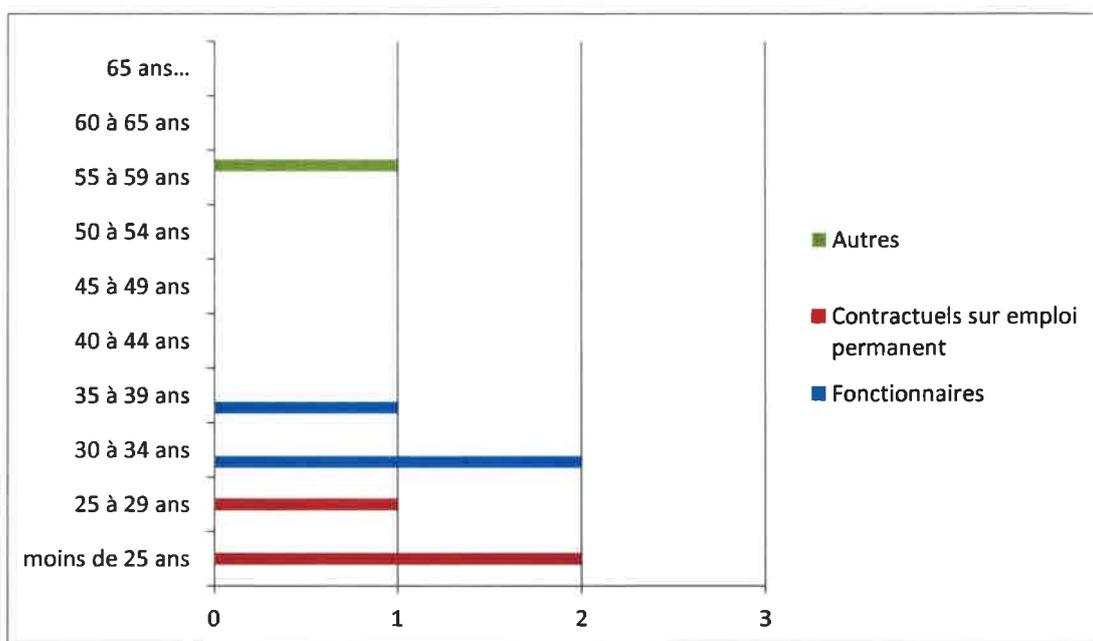
**Contractuels sur emploi permanent
par catégorie hiérarchique**



Fonctionnaires sur emploi permanent (titulaires et stagiaires)	3
Catégorie A	3
Catégorie B	0
Catégorie C	0
Hors catégorie	0

Contractuels sur emploi permanent	3
Catégorie A	3
Catégorie B	0
Catégorie C	0
Hors catégorie	0

Répartition par classe d'âge et statut en emplois permanents et non permanents



Agents contractuels occupant un emploi permanent Zoom

Effectif - Répartition par type de contrat

Nombre d'agents contractuels occupant un emploi permanent (au 31 décembre 2018)

3

Loi de 84, article 3	1er alinéa	"Remplaçants"	0
		"Sur poste vacant"	0
	4e alinéa	"Contractuels"	0
	5e alinéa	Non titulaires de cat. A (selon fonctions / besoins de service)	3
	6e alinéa	Agents recrutés dans les communes de moins de 1 000 habitants	0
Art. 38, 38 bis, 47, 136, Pacte...		Autres non titulaires	0
Dont CDI relevant des alinéas 4, 5 et 6			0

Agents n'occupant pas un emploi permanent
Zoom

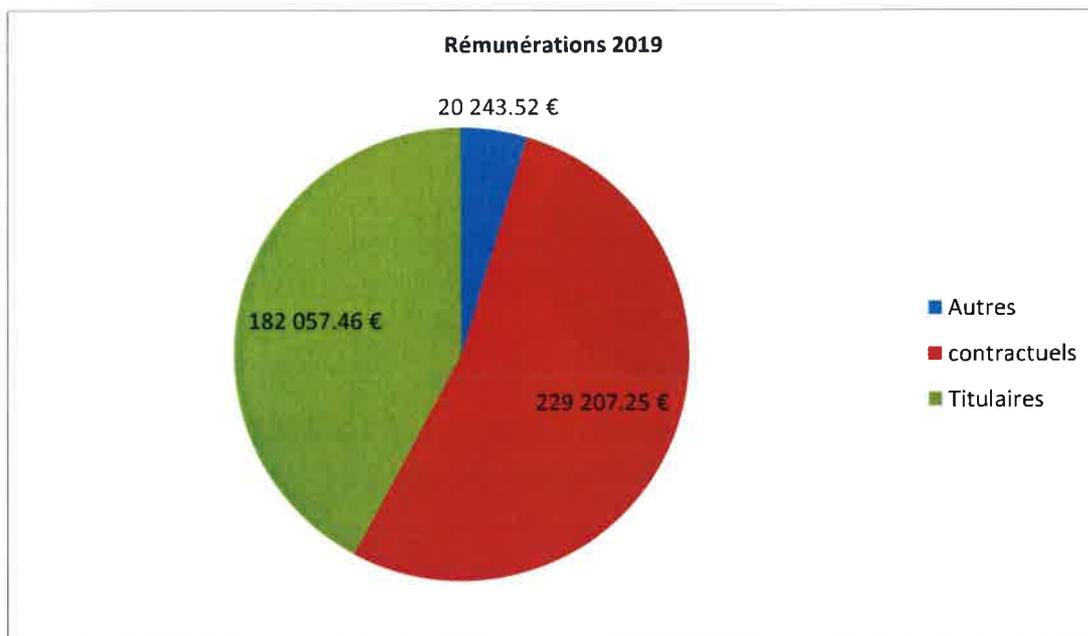
Nombre d'agents n'occupant pas un emploi permanent (au 31 décembre 2017)		1
Collaborateurs de cabinet		0
Assistants maternels		0
Assistants familiaux		0
Accueillants familiaux		0
Emplois saisonniers ou occasionnels		0
Contrats aidés	Contrat unique d'insertion (CUI)	0
	Emploi d'avenir	0
	Autre emploi aidé	0
Apprentis		0
Autres contrats (hors emplois aidés)		1

2. Les dépenses de personnel 2019

- **Rémunérations 2019**

Après une diminution des dépenses de personnel en 2017 (353 727,88 €) et 2018 (291 975 €), l'année 2019 sera marquée par une nouvelle augmentation de ces frais (429 264,70 €), soit environ 18 % des dépenses de fonctionnement globales.

Seuls les salaires versés aux agents des services administratifs, financiers et des politiques thématiques sont entièrement à la charge du PMCO, soit 153 294,42 €. En fonction de leurs missions, les rémunérations des services SAGE, PAPI, Interreg et de Défense contre la Mer, sont quant à elles en parties prises en charge par des subventions versées par nos partenaires : c'est-à-dire l'Europe, l'Etat, la Région ou encore l'Agence de l'Eau.



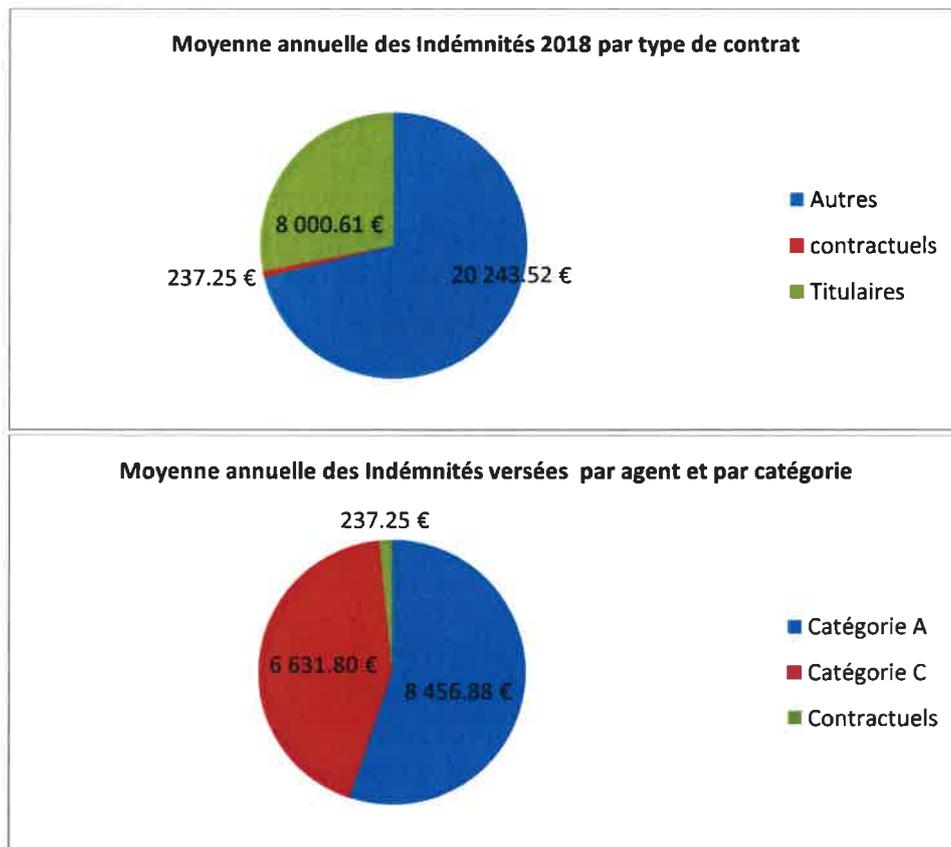
- **Indemnités 2019**

Le Régime indemnitaire au PMCO est le suivant :

Primes et indemnités	
CATEGORIE A	<ul style="list-style-type: none"> - Indemnité de résidence - NBI - SFT - IEM - IFTS
CATEGORIE C	<ul style="list-style-type: none"> - Indemnité de résidence - SFT - IAT - IEM

En 2018, seule l'indemnité de résidence était versée aux agents contractuels. En 2019, les agents au grade d'ingénieurs principaux pourront désormais bénéficier de l'indemnité spécifique de service.

Considérant la délibération n°5 du 7 novembre 2013, chaque agent peut sur demande, se voir rembourser la moitié des frais de transport en commun occasionnés entre son domicile et son lieu de travail.



- **Avantages en nature et œuvres sociales**

En 2018, le PMCO contribuera encore à la protection sociale des agents par une participation à la couverture sociale prévoyance MNT à hauteur de 50 % soit 3 978,39 en 2019.

Les agents bénéficient également d'avantages déjeuners sur demande, et au prorata de la quotité travaillée. En 2019, la contribution du PMCO à cet avantage s'élèvera à 12 811, 98 €.

Enfin, les agents ont la possibilité d'adhérer ou non à l'Amicale de la Communauté Urbaine de Dunkerque. L'abonnement représente 670 € par an et par agent et ouvre droit à des remboursements d'activités et à d'autres prestations sociales. Pour 2019, la souscription à l'Amicale est estimée à 2 233,56 €.

- **Arrêts maladie**

Depuis 2014, le nombre de congés liés à un état de santé reste plutôt stable avec une représentation principale de congés pris pour maladie ordinaire, soit en 2018, une moyenne de 2 jours d'arrêts pris par an et par agent.

Le nombre d'arrêt d'une seule journée est lui aussi très faible puisqu'il concerne 1 seul arrêt sur les 4 répertoriés.

	2015	2016	2017	2018
Nb de jours de congés pour état de santé (maladie, grossesses...) dans l'année	312	15	110	76
Nb de jours de congés pour maladie ordinaire dans l'année	123	10	26	18
Nb d'arrêts maladie dans l'année	–	5	9	4
Dont arrêts d'une journée	1	3	3	1

Tableau 1 : Congés liés à un état de santé de 2015 à 2018

En 2018, le coût financier de ces congés était estimé à 1 848, 05 €, soit un cout de 71,05 € par agent et par jour non travaillé.

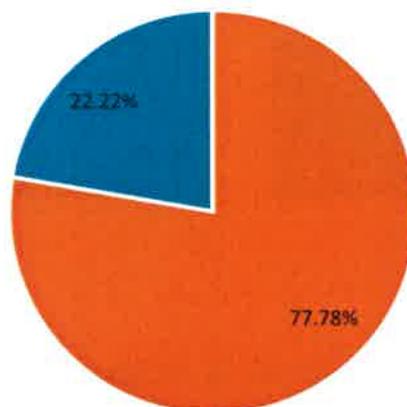
L'instauration de la journée de carence a permis une économie d'environ 300 € pour le PMCO.

3. Le temps de travail

- Répartition du temps de travail

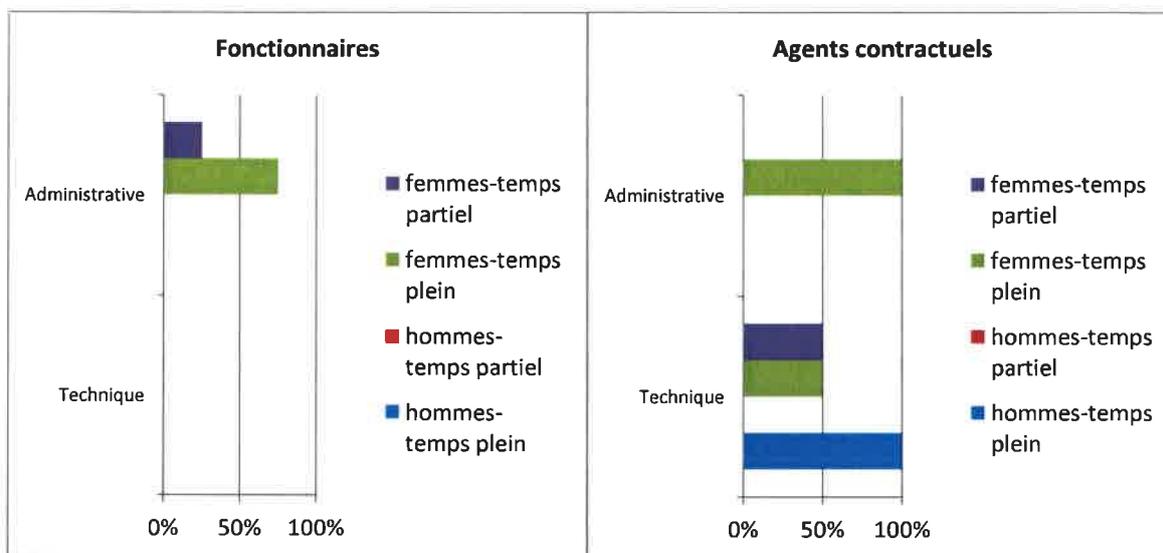
Répartition par modalité d'exercice du temps de travail

Répartition des agents par modalité d'exercice du temps de travail



■ Temps plein ■ Temps partiel

Part du temps partiel, par filière



0	Hommes (titulaires) travaillent à temps partiel
-	de ceux-ci bénéficient d'un temps partiel de droit ou sur une autorisation

0	Hommes (contractuels) travaillent à temps partiel
-	de ceux-ci bénéficient d'un temps partiel de droit ou sur une autorisation

1	Femmes (titulaires) travaillent à temps partiel
100 %	de celles-ci bénéficient d'un temps partiel de droit ou sur une autorisation

1	Femmes (contractuelles) travaillent à temps partiel
100%	de celles-ci bénéficient d'un temps partiel de droit ou sur une autorisation

- **Congés annuels**

Les congés annuels non pris sur la période de référence ne donnent lieu à aucune indemnité compensatrice. Sans que le nombre de jours de congés annuels pris dans l'année puisse être inférieur à 20, les jours de congés annuels non pris sont inscrits au Compte Epargne Temps (CET) de l'agent dans la limite de 60 jours.

L'agent titulaire muté à sa demande dans une autre collectivité, ou l'agent contractuel arrivant au terme de son contrat, doit solder ses congés avant son départ. Les congés non soldés sont perdus sauf si le transfert du Compte Epargne Temps sans compensation financière est accepté par le nouvel employeur.

• **Arrêts et autorisations d'absence**

En matière de congés, les agents ont l'obligation de justifier dès le premier jour d'absence par un certificat médical ou justification d'absence exceptionnelle (faire part, acte de décès...). Ce justificatif doit être envoyé et/ou remis à l'administration dans les 48h suivant l'absence de l'agent.

Les autorisations spéciales d'absence sont les suivantes :

Mariage / Pacs

- Agent : 5j
- Enfant : 3j
- Autres membres de la famille : 1j

Maternité / adoption :

	Période prénatale	Période post-natale	Semaines au total
Grossesse simple			
Moins de 2 enfants	6 semaines	10 semaines	16 semaines
2 enfants ou plus	8 semaines	18 semaines	26 semaines
Grossesse gémellaire	12 semaines	22 semaines	34 semaines
Grossesse triplés ou plus	24 semaines	22 semaines	46 semaines
Etat pathologique	+2 semaines maximum	+4 semaines maximum	+6 semaines maximum

L'agent peut solliciter par courrier accompagné d'un certificat médical précisant la date d'accouchement, un aménagement de ses horaires d'arrivée ou de départ en raison d'une heure par jour à partir du troisième mois de grossesse. Cet aménagement lui sera accordé sous réserve des nécessités des horaires du service (non récupérable et non cumulable).

Les femmes enceintes peuvent également bénéficier d'autorisation d'absence pour examens médicaux pré et postnataux ou séances de préparation à l'accouchement soit :

- 1 ½ journée par examen pré et postnatal sous réserve que l'examen ne puisse avoir lieu en dehors des heures de services. Un certificat médical ou convocation est à fournir.
- La durée de la séance de préparation à l'accouchement sous réserve que l'examen ne puisse avoir lieu en dehors des heures de service. Un certificat médical ou convocation est à fournir.

Naissance / adoption

- 1 enfant : 11 jours fractionnables, consécutifs (samedi et dimanche compris)
- 2 enfants ou plus : 18 jours non fractionnables, consécutifs (samedi et dimanche compris)

Maladie très grave de l'époux (se) ou partenaire de Pacs, enfants ou parents

- Parents : 5j
- Grands-parents : 1j
- Enfants : 5j
- Sœur(s) / frère(s) : 1j

Décès

- Parents / beaux-parents : 5j
- Grands-parents : 1j
- Enfants : 5j
- Sœur(s) / frère(s), oncle/ tante, neveu/nièce : 1j

Des autorisations d'absence exceptionnelle peuvent également être attribuées pour raisons syndicales, participation aux organismes paritaires, participation à un concours, participation à un jury d'assise, candidature et mandat politiques.

4. Egalité Homme-Femme

Flux des arrivées et départs Hommes-Femmes en 2018

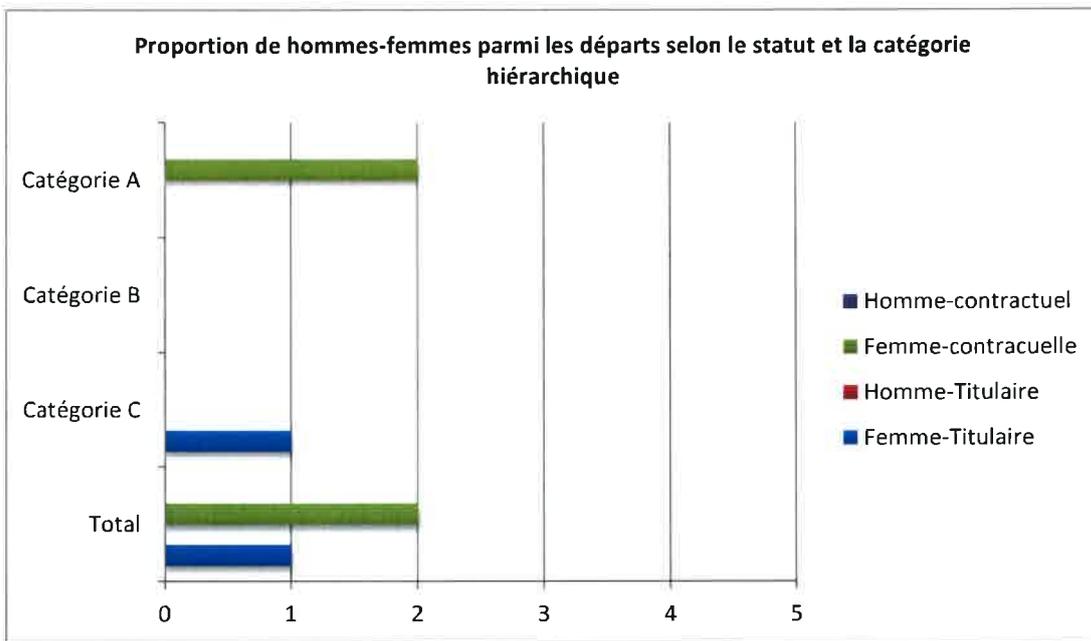
	Femme-Titulaire	Homme-Titulaire	Femme-Contractuelle	Homme-contractuel
Total	0	0	1	1
Catégorie C	0	0	0	0
Catégorie B	0	0	0	0
Catégorie A	0	0	1	1

Proportion hommes-femmes parmi les arrivées selon le statut et la catégorie hiérarchique

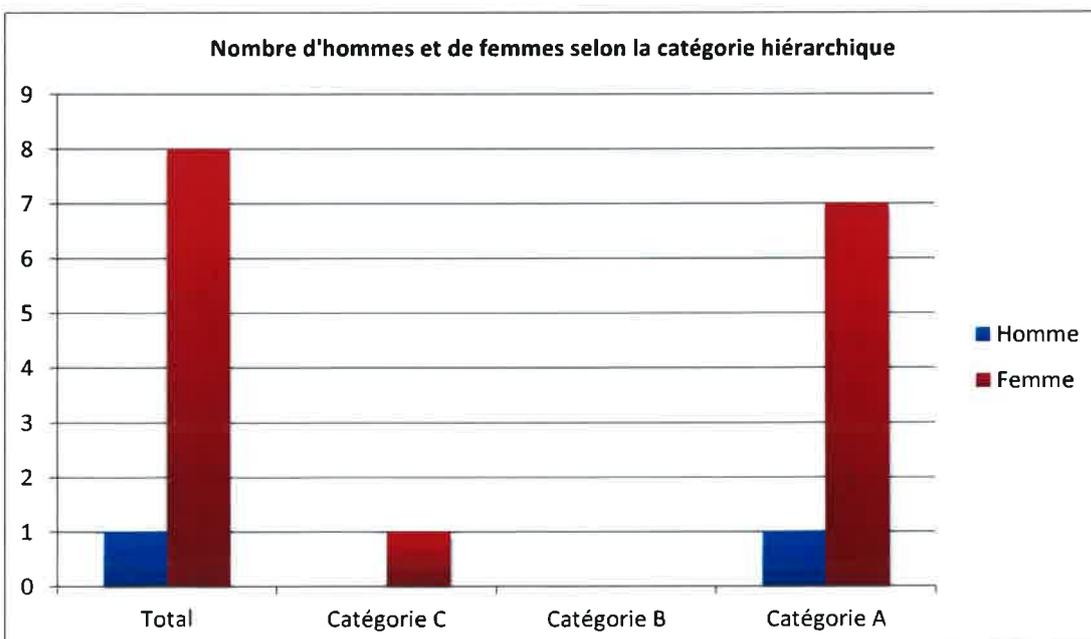


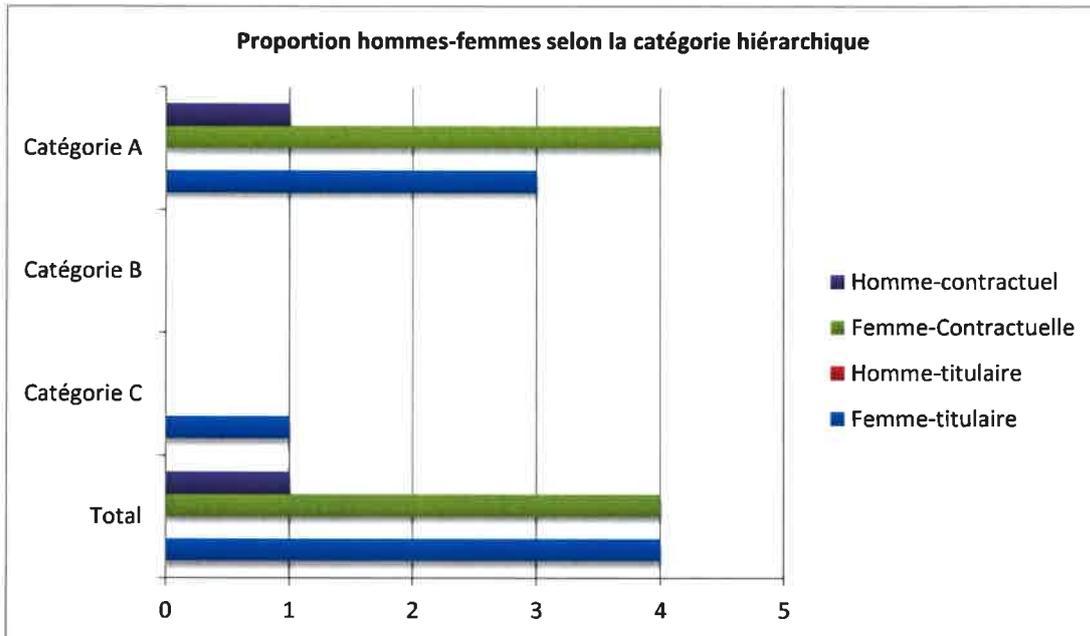
	Femme-Titulaire	Homme-Titulaire	Femme-Contractuelle	Homme-contractuel
Total	1	0	2	0
Catégorie C	1	0	0	0
Catégorie B	0	0	0	0
Catégorie A	0	0	2	0

Proportion hommes-femmes parmi les départs selon le statut et la catégorie hiérarchique

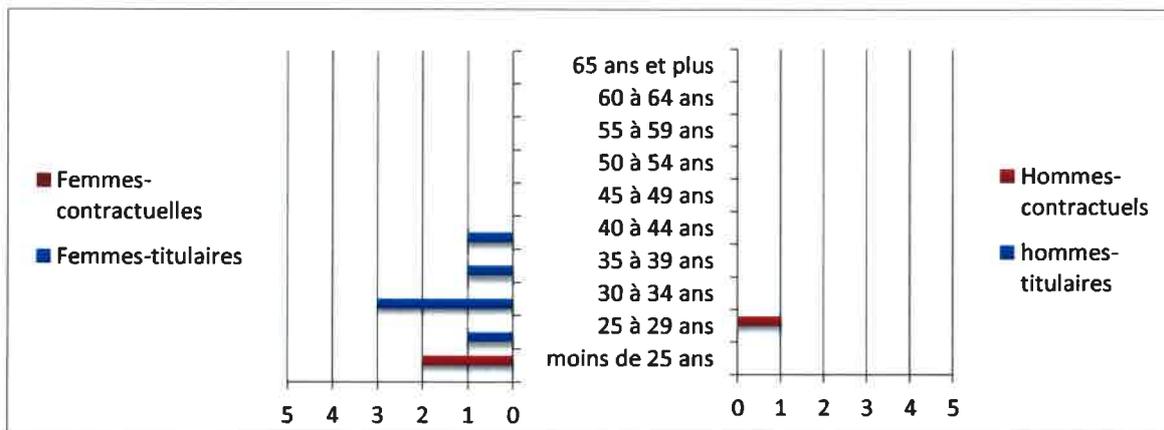


Effectifs selon le genre et la catégorie hiérarchique en 2018





Pyramide des âges selon le statut en 2018



Références documentaires

Projet de Loi de Finances pour 2019, N° 1255, 24 septembre 2018, 274 p. – Disponible sur <http://www.assemblee-nationale.fr/15/projets/pl1255.pdf> (Consulté le 30/10/2018) ;

PLF 2019 – Soutenir le travail, investir pour l'avenir, Paris, 24 septembre 2018, 135 p. - Disponible sur : <https://www.economie.gouv.fr/files/files/Actus2018/dp_plf2019.pdf> (Consulté le 30/10/2018) ;

Projet de loi de Programmation des Finances Publiques pour les Années 2018 à 2022, N° 234, 27 septembre 2017, 54 p. – Disponible sur <http://www.assemblee-nationale.fr/15/projets/pl0234.asp> ;

HAUT CONSEIL DES FINANCES PUBLIQUES, *Avis n°HCFP-2018-3, relatif aux projets de lois de finances et de financement de la sécurité sociale pour l'année 2019*, Paris, 19 septembre 2018, 27 p. – Disponible sur <https://www.hcfp.fr/sites/default/files/2018-09/Avis%20n%2018-3_Lois%20de%20finances%202019.fr> (Consulté le 30/10/2018) ;

INSEE, *Point de Conjoncture – Octobre 2018*, Paris, 4 octobre 2018 – Disponible sur <<https://www.insee.fr/fr/information/3625200>> (Consulté le 30/10/2018) ;

INSEE, *Tableau de bord de la Conjoncture : Hauts-de-France*, Paris, 19 octobre 2018 – Disponible sur <<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2121818>> (Consulté le 04/10/2018) ;

M. DE GRANDI, « Le FMI revoit à la baisse ses prévisions de croissance en Europe », *Les Echos*, Paris, 16 juillet 2018 ;



P Ô L E
MÉTROPOLITAIN
DE LA CÔTE
D'OPALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres :

76

En exercice :

76

Membres présents et

représentés : 58

L'an 2018,

Le jeudi 29 novembre

à 18h15

le Comité Syndical du Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale,
légalement

convoqué, s'est réuni à Marquise,

sous la présidence de Monsieur Patrice VERGRIETE

Date de la 1^{ère} convocation : 29 octobre 2018

PRESENTS (29) :

Mesdames BONIN, CHEVALIER, ELOY, GUILBERT, LERMYTTE, WICKE, **Messieurs** BOUCLET, COUSEIN, DENIS, DERRAR, FAUQUET, FIGOUREUX, LECLUSE, LEROY, LESAFFRE, LOGIE, MAJEWICZ, MEDINE, PETIT, PRUDHOMME, PRUVOST, RAPIN, RINGOT, SERGENT, VANHILLE, VERGRIETE, WAROCZYK, WAYMEL, WEISBECKER.

EXCUSES AVEC POUVOIR (29) :

Madame BENARAB, **Monsieur** FASQUELLE, **Madame** ARLABOSSE, **Messieurs** CUVILLIER, DECOOL, BAILLEUL, LOQUET, COIN, DECOSTER, GODEFROY, HAMY, **Madame** LEPROVOST, **Messieurs** DHERSIN, BOUFFART, BALY, **Mesdames** HINGREZ-CEREDA, LEFEBVRE, **Messieurs** BAREGE, BARBARIN, CAREME, **Madame** MERCHIER, **Messieurs** DUMONT, HUTIN, RUELLE, **Madame** VARET, **Monsieur** FAIT, **Madame** BOUCHART, **Messieurs** KAHN, ROMMEL, **qui, en application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir à Mesdames** BONIN, CHEVALIER, ELOY, GUILBERT, LERMYTTE, WICKE, **Messieurs** BOUCLET, COUSEIN, DENIS, DERRAR, FAUQUET, FIGOUREUX, LECLUSE, LEROY, LESAFFRE, LOGIE, MAJEWICZ, MEDINE, PETIT, PRUDHOMME, PRUVOST, RAPIN, RINGOT, SERGENT, VANHILLE, VERGRIETE, WAROCZYK, WAYMEL, WEISBECKER.

EXCUSES (18) :

Mesdames COUSIN-DELGERY, FERNANDEZ, VANHILLE, WAROT-LEMAIRE, **Messieurs** AGIUS, ALLAN, ALLEMAND, CHRISTOPHE, DISSAUX, ETIENNE, EYMERY, FAUCON, MIGNONET, HEDDEBAUX, HERMANT, LE GALL, MEQUIGNON, PRINCE.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

M. le Président expose que :

Les dispositions de l'article 11 du chapitre 1 de la Loi d'Orientation n° 92.125 du 6 février 1992, Les dispositions de l'article 11 du chapitre 1 de la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992, relative à l'Administration Territoriale de la République, dite loi ATR, prescrivait au titre de l'information des habitants sur les affaires locales qu'un débat d'orientation générale du budget devait avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen de celui-ci .

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015 et précisée par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire, en a modifié les modalités de présentation.

Dans le cadre de l'amélioration de la transparence de la vie publique et dispositions diverses de facilitation de la gestion des Collectivités territoriales, il est ainsi spécifié, à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales :

« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret ».

En vertu des textes précités, ces mesures s'appliquent aussi aux Etablissements Publics administratifs des communes de 3.500 habitants et plus.



Le budget du PMCO est composé d'un fonctionnement permanent auquel s'ajoutent quelques petites actions non pérennes et des actions plus spécialisées dont l'équilibre s'apprécie traditionnellement et dans un souci de lisibilité séparément.

Le budget prévisionnel du PMCO oscille chaque année autour 2 M d'euros.

En 2019 et pour la deuxième année, les cotisations seront augmentées afin d'intégrer et pérenniser le système de financement des allocations de recherche aux doctorants. Ces cotisations devraient donc s'élever autour la somme globale de 581 275,15 €.

Les dépenses d'investissement

L'investissement devrait rester stable par rapport à 2018. Les dépenses principales seront affectées à l'étude relative au réensablement de Wissant (381 175 €). L'achat de nouveaux matériels pour le service de défense contre la mer est également envisagé (matériels informatiques, logiciel...).

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de personnels seront fortement touchées par les réformes actuelles, notamment avec la mise en œuvre du protocole PPCR, mais aussi par le recrutement d'un ingénieur principal qui viendra diriger le nouveau service de défense contre la mer. Toutefois, elles resteront limitées à 18% du budget de fonctionnement, tandis que celles de l'administration, entièrement à la charge du PMCO ne représente que 6,43% des dépenses de fonctionnement.

Les principaux postes de dépense en 2019 seront les suivants :

- Etude de notoriété Côte d'Opale : 50 000 €, suivi ou non de la réalisation de la campagne de notoriété (250 000 € ou 500 000 €)
- Adaptation des Centres de Tri : 53 940 €
- Allocations de recherche : 313 927 €
- Etudes CTL : 684 164 € soit,
 - o Etudes (Gravelines, Ambleteuse) : 116 484 €
 - o Définition des systèmes d'endiguement : 223 680€
 - o 2 études de danger : 200 000 €
 - o Etude du perré de Le Portel : 80 000 €
 - o Profils des eaux de baignades supplémentaires : 34 000 €
 - o Etude relative à la pyrotechnie de Wissant : 30 000 €

En ce qui concerne les recettes, les cotisations annuelles versées au titre du fonctionnement du PMCO devraient s'élever à hauteur de 581 275, 15 €, dont 172 757, 64 € seront attribué au financement des allocations de recherche pour les thèses soutenues par le Pôle. Les autres recettes fluctuent en fonction de l'année de leur enregistrement et selon les financeurs participant aux projets.

La prévision du budget 2019 sera donc largement fonction des entrées qui auront ou non été constatées en fin d'année 2018.

En ce qui concerne le programme Interreg 2 Mers, les frais de fonctionnement seront désormais financés à hauteur de 73,36 % au lieu de 72 % par les fonds provenant du FEDER.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

**Fait et Délibéré le 29 novembre 2018,
Pour extrait conforme,**

Le Président

